

# Appartements Thérapeutiques Relais

## POUR QUI ?

Parent(s) ayant au moins 1 enfant de moins de 3 ans (cet enfant peut être placé)

Femmes enceintes

Parents en demande de soins et de soutien à la parentalité

# L'ÉQUIPE DES ATR

ANIMÉE PAR JOHANN OUDOT, CHEF DE SERVICE

Cerise Anselm,  
assistante  
administrative

Caroline Gasser,  
Assistante  
Sociale

Léa Martin,  
Puéricultrice

Delphine  
Schelcher,  
Psychologue

Veena Augustin,  
Médecin

# QUELS LOGEMENTS ?

4 appartements situés à la Cité de l'III, à proximité immédiate du C.T.R

2 F2 et 2 F3

Accueil sous forme de Convention d'Occupation Précaire

Nécessité pour les parents d'ouvrir droit aux prestations CAF (APL...)

Participation financière obligatoire après déduction des APL

# QUELLES INDICATIONS ?



SOINS EN  
ADDICTOLOGIE



SOUTIEN À LA  
PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL



ACCOMPAGNEMENT  
MÉDICAL ET  
PSYCHOLOGIQUE

# POUR Y FAIRE QUOI ?

Consolider un arrêt  
des consommations  
et / ou stabiliser un  
TSO

Etre soutenu dans  
sa fonction  
parentale

Apprendre à gérer  
et à organiser son  
quotidien

Etre accompagné  
dans son insertion  
socio-  
professionnelle

# AU QUOTIDIEN EN INDIVIDUEL

Aide à la gestion de  
la vie quotidienne au  
sein de l'A.T.R

Entretiens avec des  
professionnels de  
l'équipe

# AU QUOTIDIEN EN COLLECTIF:

Possibilité en fonction des situations de participer aux ateliers au Centre Thérapeutique Résidentiel

Ateliers parents-enfants

Groupes de parole  
(projet)

Soutien à l'inscription dans la vie du quartier

# DES PARTENARIATS SUR LE QUARTIER

Structure de Multi  
accueil pour accueillir  
les enfants sur les  
temps d'ateliers et de  
soins des parents

Pharmacie de l'III  
pour la délivrance  
quotidienne des  
traitements

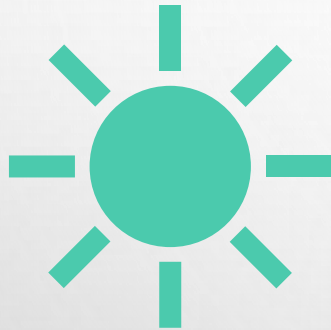
Maison Urbaine de  
Santé pour le suivi  
médical généraliste,  
en articulation avec le  
médecin de l'équipe

Services de PMI de la  
Ville de Strasbourg  
pour le suivi des  
enfants

Centre Socio-Culturel,  
Prévention  
Spécialisée...



# POUR QUELLE DURÉE ?



Contrats d'accueil de 3 à 6 mois,  
renouvelables jusqu'à 2 ans maximum



Priorité pour l'obtention d'un logement  
dans le parc locatif social d'Habitation  
Moderne à l'issue du séjour en A.T.R

# COMMENT INTÉGRER UN ATR ?

